



### FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

#### Missions

La loi "Handicap" du 11 février 2005, le décret du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention, la circulaire du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) fixent le cadre législatif et réglementaire des missions de l'enseignant référent.

L'enseignant référent a vocation à faciliter la mise en œuvre et le suivi du PPS qui implique une évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Cette évaluation s'appuie notamment sur les observations relatives aux besoins et aux compétences de l'enfant ou de l'adolescent réalisés en situation scolaire lors d'une équipe éducative dans le cas d'une situation nouvelle, ou d'une équipe de suivi de la scolarisation (ESS) dans le cas d'une situation déjà connue de la MDPH. L'enseignant référent agit principalement par prestation de missions pour la MDPH dans la mesure où il facilite la réalisation des PPS élaborés par son équipe pluridisciplinaire. Il s'agit ainsi tout particulièrement d'assurer le lien fonctionnel entre l'équipe de suivi de la scolarisation et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Actuellement sur le département de la Haute-Vienne, plus de 1850 élèves bénéficient d'un PPS, pour lesquels 10 enseignants référents ont conduit en 2013-2014 plus de 2200 ESS. Par ailleurs, leur présence s'est avérée indispensable pour plus de 300 équipes éducatives.

C'est en moyenne un suivi de 200 élèves en situation de handicap qu'assure chaque enseignant référent amené à intervenir tant en **école maternelle, élémentaire, collège, lycée qu'en établissements spécialisés**. Ce suivi demande rigueur et organisation car il s'agit pour l'enseignant référent non seulement d'organiser et de rendre compte des équipes de suivi mais surtout d'impulser les réponses nouvelles attendues. Il doit ainsi assurer le lien entre des partenaires aussi divers que les professionnels du médico-social, les équipes pédagogiques, les parents et bien sûr la MDPH.

#### Profil attendu des candidats

Les candidats à ce poste devront être titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH).

Ils devront posséder une très bonne connaissance de l'architecture institutionnelle relative au handicap et être en capacité de mobiliser les compétences suivantes :

- Savoir travailler en équipe, animer et coordonner un réseau d'acteurs.
- Faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- Faire preuve d'autonomie mais savoir également rendre compte.
- Faire preuve d'un esprit d'analyse et synthèse.
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- Agir en respect du secret professionnel partagé.
- Maîtriser l'outil informatique.

**IEH ASH**

bertrand.leveque@ac-limoges.fr